

XIII. même , qui , se regardant comme supérieur à toute puissance humaine , se **SI È C L E.** faisoit des affaires sans en être requis , & les enlevoit aux Juges naturels qui devoient en décider.

Par ce moyen , les Papes étoient devenus les Magistrats suprêmes de toute l'Europe chrétienne. Leurs Légats repandus , comme leurs représentans , dans les Royaumes , jusqu'au fond du Nord , les instruisoient de tout ce qui s'y passoit. Les prétentions respectives des Souverains , les uns à l'égard des autres ; les démêlés qui s'élevoient entr'eux ; les entreprises qu'ils formoient contre leurs voisins , & la part qu'ils prenoient aux querelles de leurs Vassaux ; les Loix qu'ils jugeoient à propos de faire , soit pour maintenir la police dans leurs Etats , soit pour réprimer les abus qui résultoient souvent des privilèges & des immunités du Clergé ; leur conduite personnelle dans l'intérieur de leurs Cours , & jusques dans le sein de leurs familles ; enfin , tout étoit soumis à l'examen & à la juridiction de ces Délégués du Pontife Romain , tout étoit écrit , rapporté , discuté & jugé à Rome. Les choses en étoient venues au point que chaque